

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## **GARDERIE DU MERCREDI MIDI**

Du 06/09/2023 au 03/07/2024

Direction de l'éducation Cellule de gestion Tél.: 02.28.25.26.39

Ce service fonctionne comme un forfait unique et concerne, de manière indivisible, l'ensemble des mercredis d'école pour l'année scolaire 2023/2024. L'inscription est payante et tarifée sur la base de 0,12% du quotient familial. La facturation du service sera étalée mensuellement de septembre 2023 à juillet 2024.

La Ville de Saint-Herblain sera attentive à prendre en compte les modifications de situations familiales en cours d'année scolaire (perte ou entrée dans l'emploi ...). Aucune autre modification ne sera prise en compte, le service sera facturé y compris en cas d'absence de l'enfant.

Le nombre de places offertes par le service est limité compte tenu des capacités d'accueil et du nombre d'animateurs mobilisables sur les écoles.

Je, soussigné(e) (Nom et prénom)	
Agissant en qualité de :	□ tuteur (tutrice), <b>représentant légal de l'enfant</b>
De (Nom et Prénom de l'enfant)	
Scolarisé en (c <i>lasse et école pour l'ann</i> ée 2	
☐ Souhaite inscrire mon enfant au service	de garderie pour l'année scolaire 2023/2024
sur tarification à ne pas utiliser l'accueil de loisirs du r	l'année scolaire 2023/2024 rvice (les mercredis d'école de 11h45 à 12h30) sous peine d'une mercredi après-midi de façon ponctuelle (possibilité d'inscription en mercredi uniquement de façon régulière sur l'ensemble de l'année
Fait le	Signature (OBLIGATOIRE) précédée de la mention « Lu et approuvé »:

Fiche à renvoyer à la Direction de l'éducation

**Attention :** Pour inscrire son enfant à une activité organisée par la Ville, la famille doit être à jour du règlement de ses factures.